



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoints au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de GRILLET Corinne à Pochat-Baron Pascal ; Camus Isabelle à Laoufi Nadia ; de Cenci Antoine à Pillet Isabelle ; de Gavard-Perret Alexandre à Germais Benjamin ; de Pagnod Pascale à Bochaton Maryse ; de Pellet Sébastien à Secco Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

*Délibération n° D2022\_102 – MARCHES PUBLICS*

**Approbation des accords-cadres à bons de commande pour les travaux de voirie et réseaux**

Les prestations, objet du présent accord-cadre, concernent la réalisation de travaux de réseaux, de terrassement, de voirie, d'enrobés et de signalisation relatifs aux voies et trottoirs sis sur le territoire de la Commune de Viuz-en-Sallaz.

L'accord-cadre est un marché à bon de commande d'une durée d'un an, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Il est divisé en trois lots :

- Lot n°1 : Voirie, réseaux divers et enrobés ;
- Lot n°2 : travaux de terrassements et réseaux divers ;
- Lot n°3 : Marquage et signalisation horizontale

Il comporte des coûts annuels estimés de travaux, minimum et maximum, déterminés par le maître d'ouvrage :

	MINI en HT	MAXI en HT
Lot n°1	100 000€	400 000€
Lot n°2	40 000€	300 000 €
Lot n°3	8 000 €	40 000 €

La consultation des entreprises a été effectuée du 19 septembre au 21 octobre 2022. L'analyse des offres a été réalisée en commission le 3 novembre 2022. Une offre a été reçue pour chaque lot.

La commission MAPA a étudié les offres présentées et propose de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 : Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SAS sise à Amancy ;
- Lot n°2 : Entreprise GERVAIS GILLES SAS, sise à Viuz-en-Sallaz ;
- Lot n°3 : Entreprise PROXIMARK sise à Epagny – Metz-Tessy

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

*VU les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire réaliser par des entreprises certaines missions d'entretien de voiries et réseaux,

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée, avec publicité sur la plateforme [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) en date du 19 septembre 2022, ainsi que sur le Dauphiné, à cette même date,  
**CONSIDÉRANT** que l'analyse des offres a été établie au regard des critères de la consultation,

- **APPROUVE l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie et réseaux aux entreprises suivantes :**

- o Lot n°1 : Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SAS sise à Amancy ;
- o Lot n°2 : Entreprise GERVAIS GILLES SAS, sise à Viuz-en-Sallaz ;
- o Lot n°3 : Entreprise PROXIMARK sise à Epagny – Metz-Tessy

**Il est précisé que ces marchés sont signés pour une période initiale d'un an. Ils peuvent être reconduits par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, dans la limite de 4 ans au total.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré**

**Les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance**

**Nadia LAOUFI**

**Certifié exécutoire**

**Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22**

**Publication en ligne le 06/12/22**

**Pour le Maire et par délégation,**

**La Directrice Générale des Services**

**Pascale GRANDGIRARD**